

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 JANVIER 2016**

Les membres du conseil municipal sont convoqués le 18 Janvier 2016 à 20 heures 30, en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 Novembre 2015,
- Demande de subvention DETR 2016 (Travaux de mise en accessibilité des bâtiments programme 2016),
- Création d'un document unique,
- Participation financière structure modulaire Gendarmerie de Lacanau,
- Rapport d'activités Communauté de Communes « Médullienne » 2014,
- Informations diverses
- Questions diverses.

Le Temple, le 5 Janvier 2016

Le Maire,

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 18 Janvier 2016 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire.

Présents : Mrs MARTIN Stéphane, BIESSE Jean-Pierre, MAURIN Jean-Jacques, ROBERT Michel, CUMERLATO Jean-François, CORNE Philippe, BOS Guillaume, BEAUBOIS Cédric, Mmes HALARD Françoise, DELUGIN Delphine, GASSIAN Bérengère, JUARROS Emeline,

Absente excusée : Mme NOUETTE-GAULAIN Karine

Absent : Mr PREVOT Bruno

Le procès-verbal de la séance du 9 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité sans observations.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2016**

**MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE POLYVALENTE ET DU GROUPE SCOLAIRE (AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées a émis un avis favorable dans sa séance du 8 Décembre 2015 sur l'ADAP N° P033063150721.

En conséquence, il propose au conseil municipal de réaliser les travaux de mise en conformité de la salle polyvalente et du groupe scolaire. Ces travaux s'élèvent à la somme de 47 151,67 euros HT soit 56 582,01 euros TTC.

Une subvention d'un montant maximum de 35 % de l'investissement HT plafonné à 300 000,00 euros peut être obtenue de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Le solde de la dépense pourrait être acquitté à l'aide des ressources générales du budget et partie à l'aide d'un emprunt dans une proportion à déterminer. Il invite en conséquence le conseil municipal à se prononcer sur l'utilité ou la convenance du projet et à préciser dès à présent, autant que possible, le chiffre de la dépense ainsi que le mode de financement.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- approuve le projet présenté,
- sollicite l'octroi d'une aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Exercice 2016,
- arrête le plan de financement ci-après :

- montant des travaux HT	47 151,67 euros
- subvention DETR	16 503,08 euros
- autofinancement	40 078,93 euros.

**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion pour une prestation d'assistance en prévention et pour une prestation de conseil en prévention et de l'autoriser à cette fin à conclure les conventions correspondantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, décide :

- de demander le bénéfice d'une prestation individualisée d'assistance en prévention proposée par le Centre de Gestion,
- de demander le bénéfice d'une prestation de conseil en prévention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure les conventions correspondantes avec le Centre de Gestion,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

## **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA LOCATION DE DEUX MODULAIRES POUR LA GENDARMERIE DE LACANAU**

Le conseil municipal émet un avis favorable à la participation financière de la commune d'un montant de 123,00 euros pour la location de deux modulaires nécessaires aux services de la Gendarmerie de Lacanau pour l'année 2016. Monsieur CUMERLATO vote contre.

## **RAPPORT D'ACTIVITES COMMUNAUTE DE COMMUNES « MEDULLIENE » 2014**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes « Médullienne ». Il invite les membres du conseil municipal à en prendre connaissance. Il remet à chaque conseiller municipal l'organigramme des services.

Il précise au conseil municipal que l'appel d'offres pour la collecte des ordures ménagères est en cours de rédaction : collecte des ordures ménagères, emballages, journaux, verre. Il est mis à l'étude l'élimination des sacs jaunes.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion du SMERSCOT en Médoc du 7 Janvier 2016 : remarques préalables, fondements du projet d'accueil, scénario « recentrage + », rééquilibrage offensif de la croissance démographique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission concernant la fusion des Communautés de Communes doit se réunir en Février 2016 . Pour s'opposer à la proposition du Préfet, 2/3 des communes doivent avoir délibéré dans ce sens.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la dissolution du syndicat de voirie et de la nomination d'un liquidateur.

Monsieur le Maire communique les chiffres arrêtés par l'INSEE pour le recensement de la population :

- Population recensée en 2015 : 589
- Population municipale calculée au 01/01/2013 : 535.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant du loyer de la SOGIEX pour 2016 est de 14 036,00 euros, identique à 2015. Compte-tenu du coefficient d'actualisation de l'indice celui-ci aurait dû être de 13 881,60 euros.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la prochaine réunion « Lacs Médocains » aura lieu le 8 Février 2016 à 14 heures 30 à la Mairie de Carcans.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réunion préparatoire « Campagne Feux de Forêts » aura lieu le 10 Mars 2016.

Madame GASSIAN donne des informations concernant la lecture publique , une réunion a lieu le 19 Janvier 2016. Elle précise que les inscriptions à Pôle Emploi devront se faire sur internet et demande s'il n'y a pas possibilité de mettre à la disposition de la population un ordinateur et une imprimante scanner. Le conseil municipal se déclare favorable et Monsieur le Maire précise que les agents communaux se tiennent déjà à disposition du public sur demande.

### **NOMINATION D'UN NOUVEL ADJOINT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 11 Janvier 2016 Monsieur le Préfet de la Gironde a accepté la démission d'adjoint au Maire de Monsieur PREVOT Bruno.

Il précise que lorsqu'un poste d'adjoint devient vacant à la suite d'une démission, le conseil municipal peut décider par délibération de ne pas le remplacer. Faute de délibération, le poste vacant doit être pourvu dans les quinze jours (article L.2122-14 du CGCT).

D'autre part, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rappelle que lorsqu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider, sur proposition du Maire, qu'il y sera procédé sans élections partielles préalables, sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu au moins le tiers de son effectif légal.

En cas de remplacement du poste vacant, le conseil municipal peut décider, en application de l'article L.2122-10 du CGCT, que l'adjoint nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste. Faute de délibération du conseil municipal sur le rang du nouvel adjoint, celui-ci occupera le dernier rang des adjoints, chacun des adjoints restant passant au rang supérieur.

Après discussion, le conseil municipal, décide que Madame HALARD Françoise est nommée 3<sup>ème</sup> adjoint et installée immédiatement et décide de procéder à l'élection d'un 4<sup>ème</sup> adjoint.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur MAURIN Jean-Jacques. A la demande de Monsieur le Maire, aucun autre conseiller ne se porte candidat.

Il est procédé à bulletin secret, sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, à l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint. Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7
- Monsieur MAURIN Jean-Jacques : 12 voix

Monsieur MAURIN Jean-Jacques ayant obtenu la majorité absolue a été déclaré 4<sup>ème</sup> adjoint et a été immédiatement installé.

### **NOMINATION DES DELEGUES DU SIRP LE TEMPLE-SAUMOS**

Suite à la démission de Monsieur PREVOT Bruno, Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur CORNE Philippe jusqu'alors délégué suppléant en qualité de délégué titulaire et fait appel à candidature pour le poste de délégué suppléant.

Madame JUARROS Emeline se déclare candidate. Le conseil municipal émet un avis favorable.

### **NOMINATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASA DFCI**

Monsieur le Maire propose que Jean-Jacques MAURIN représente la commune au sein de l'ASA DFCI du Temple. Le conseil municipal émet un avis favorable.

### **SITE INTERNET**

Madame HALARD Françoise présente le site internet de la commune.